

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/11/2017

Dossier complet le :

07/11/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0247

1. Intitulé du projet

Archipel Urbain - Services Techniques Municipaux ASNIERES SUR SEINE

Réalisation d'un ensemble immobilier de 16 Bâtiments majoritairement à destination de logements (Une crèche de 40 berceaux et des surfaces commerciales viendront compléter le projet.)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PITCH PROMOTION SNC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LISE LEBLANC

RCS / SIRET

4 2 2 | 9 8 9 | 7 1 5 | _ _ _ _

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° de catégorie : 36 pas de sous-catégorie	Le projet prévoit la construction d'environ 23 500 m ² de SDP. Le terrain d'assiette fait une surface d'environ 14 130 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition des actuels Services Techniques Municipaux (STM) de la ville d'Asnières-sur-Seine.

Réalisation d'un programme immobilier d'environ 340 logements libres (environ 22 000 m² SDP) de 16 bâtiments évoluant du R+3 au R+7, sur un niveau de sous-sol complet réservé au stationnement.

Réalisation d'une crèche (environ 40 berceaux, environ 430m² SDP), de surfaces commerciales (environ 620m² SDP) et de surfaces d'activités (environ 450m² SDP)

Les données chiffrées du projet sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de sa définition en concertation avec la Ville d'Asnières-sur-Seine. Les données définitives seront renseignées dans le dossier de demande de permis de construire du projet.

4.2 Objectifs du projet

Opération de promotion immobilière de logements prévoyant également activités et commerces sur l'actuel site obsolète des Services Techniques Municipaux d'Asnières-sur-Seine permettant la requalification de cette zone dans le cadre d'une démarche initiée et portée par la Commune.

Cette opération permettra la valorisation du quartier dans son ensemble à la fois par son offre de services complémentaires (commerces, aires de jeux, places publiques et crèche), sa qualité architecturale (façades bois/pierre/aluminium/ béton matricé) et environnementale (RT2012-10%, NF Habitat HQE, BBCA ou E+C-) et ses espaces verts paysagers intégrant plus de 70 arbres de haute tige, terrasses végétalisées, serre partagée...).

Enfin, ce projet fait échos aux attentes de la SDRIF qui qualifie ce secteur comme un secteur à fort potentiel de densification (Cf carte SDRIF en Annexes 07).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée d'environ 30 mois (2 Phases):

- Désamiantage
- Démolition
- Dépollution/terrassement
- Fondations
- Gros Œuvre
- Second œuvre

L'ensemble des logements seront certifiés NF HABITAT HQE, un soin particulier sera apporté au chantier avec l'application d'une charte de chantier à faibles nuisances environnementales.

Les travaux débuteront dès le mois de Janvier 2019 et s'achèveront en 2021.

Les livraisons s'étaleront sur une partie de l'année 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les logements présenteront des typologies allant du Studio au 5 pièces rassemblant 16 bâtiments allant du R+3 jusqu'au R+7.

Les accès au parking souterrain se feront par deux rampes de parking distinctes, une rampe sur la rue des Bas et une rampe sur la Rue du Mesnil. Les sorties de voitures se feront uniquement par la rue des Bas.

Des commerces et activités seront réalisés en pied d'immeuble au niveau du croisement de la Rue du Fossé de l'Aumône et de la rue du Ménil mais aussi sur la rue des Bas.

Des espaces de convivialités (espaces vert, aires de jeux, serre partagée, jardin d'eau) viendront rythmer le projet. Un cabinet paysagiste est associé aux architectes pour concevoir ces espaces extérieurs et veiller à leur qualité. 70 arbres de hautes tiges seront plantés au cœur du site pour créer un espace de promenade et d'agrément ainsi qu'en bordure de terrain afin d'améliorer l'intégration du projet dans son environnement constitué de petits immeubles et de pavillons.

L'aire de jeux sera ouverte au public sur la rue du Fossé de l'Aumône. La serre partagée, accessible quant à elle par l'ensemble des copropriétaires, sera équipée et animée par une association. Des locaux vélos seront également mis à la disposition des copropriétaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
Déclaration Loi sur l'eau (PPRI)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SUPERFIE DU TERRAIN	14 130 m ²
SURFACE DE PLANCHER	23 500 m ² environ
SDP Logements	22 000 m ² environ
SDP Crèche, Commerces et activités	1 500 m ² environ
NOMBRE DE LOGEMENTS	340 environ
NOMBRE MAXIMAL NIVEAUX SUPERSTRUCTURE	8 (R+7)
NOMBRE MAXIMAL NIVEAUX DE SOUS SOL	1
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT	425 environ

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue des Bas
Rue du fossé de l'Aumone
70, 68 Rue du Ménil

92 600 Asnières sur Seine

Parcelles cadastrées:
M 71, M 72, M 73, M75, M189, et M185

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 5 5' 14 " 28 Lat. 0 2° 1 7' 0 9 " 53

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Asnières Sur Seine est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement des Hauts de Seine approuvé en 2013. Une étude acoustique a été réalisée démontrant l'absence de nuisances acoustiques fortes. Conformément au classement des rues adjacente au projet, les façades seront traitées pour permettre un isolement situé entre 30 et 38 db maximum. (Cf Annexe 08).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Asnières Sur Seine est soumise à un PPRN approuvé le 09/01/2004 : Risque inondation; (Cf annexe 09: Plan du PPRN) le projet respecte l'ensemble des prescriptions du PPRI et notamment la cote casier de 29.3 NGF. La commune d'Asnières ne possède par de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est actuellement occupé par les Services Technique Municipaux de la ville d'Asnières sur Seine. Des sondages ont été réalisé et démontrent la présence de pollution dans les sols. Un plan de gestion sera mis en place pour la dé pollution. (Cf Annexe 10: Étude environnementale)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Asnières Sur Seine se situe dans la zone de répartition des eaux : ALBIEN. Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau en phase d'exploitation. (Cf Annexe 11: Zone de répartition des eaux en annexe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas réalisé dans un site inscrit. (Cf Annexe 12 et 13 :Zone des sites inscrits et classés et l' Annexe 14: courrier de la DRAC)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas réalisé dans un site classé . (Cf Annexe 12 et 13 :Zone des sites inscrits et classés et l' Annexe 14: courrier de la DRAC)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera conforme au PPRI, il prendra en compte les mouvements de l'eau ainsi que les mesures correctives qui seraient nécessaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront issus des terrassements nécessaires à la réalisation du sous sol. Si ces matériaux sont pollués, ils seront évacués en décharges spécifiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un site entièrement imperméabilisé, et prévoit de recréer des zones naturelles afin d'enrichir la biodiversité existante : toitures terrasses végétalisées, zone de pleine terre plantées, etc. Il entraînera une amélioration de la biodiversité existante et pourra faire office de refuge au sein d'une zone urbaine dense.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site oiseau (ZPS) de Saint Denis situé à plus de 5km du futur projet. Le projet semble trop éloigné pour avoir un impact sur ce site. (Cf annexe 6: Zone Natura 2000) Néanmoins, le futur projet servira de refuge grâce à la plantation de plus de 70 arbres de hautes tiges.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la Zone B (Zone Urbaine Dense) du PPRI d'Asnières Sur Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet regroupera l'ensemble des stationnements nécessaires à son fonctionnement normal, en conformité avec le PLU d'Asnières-sur-Seine. En outre, le projet bénéficiera de la proximité du métro "Agnettes" et de l'arrivée du Grand Paris Express qui sont des éléments de limitation du trafic routier. Enfin, les sorties de véhicules seront concentrées sur la rue la plus passante et n'auront donc que peu d'impact sur le trafic existant. Une gestion adaptée du stationnement permettra de proposer des places visiteurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une attention particulière sera apportée en phase chantier afin de limiter les nuisances sonores. En phase définitive, le projet ne sera à l'origine d'aucune source de bruit particulière. Une étude acoustique a permis de définir le traitement acoustique des façades. Les façades situées sur la rue des Bas seront les plus exposées et recevront un traitement acoustique avec une valeur d'isolement de 38 Db. Les autres façades recevront un traitement acoustique avec une valeur d'isolement de 30 à 35 Db (Cf Annexe 08)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est positionné à proximité de la ligne 13 du métro. Une étude acoustique vibratoire est en cours de réalisation pour valider le système de fondation des futures constructions.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, la charte chantier Propre imposera le contrôle des émissions lumineuses (capteur/horloges). En phase exploitation, le projet sera susceptible de créer des émissions lumineuses propres à l'éclairage des espaces extérieurs. Néanmoins, une vigilance particulière sera apportée par le Paysagiste du projet pour veiller à mettre en valeur les plantations et les circulations sans impacter l'environnement proche.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux d'assainissement de la Commune. les eaux usées ne seront pas rejetées dans le milieu naturel. Le projet rejettera : - les eaux usées : rejet dans le réseau d'assainissement de la ville - les eaux pluviales: rejet vers le réseau à un débit de fuite inférieur à 2 l/s/ha Traitement des eaux de ruissellement par un séparateur à Hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de démolition, une procédure de désamiantage des bâtiments aura lieu en accord avec la réglementation en vigueur. De même durant les terrassements, des terres polluées seront mises en décharges spécialisées conformément à l'étude des sols. (Cf Annexe 10: Étude Environnementale). En exploitation, les bâtiments disposeront de locaux Ordures Ménagères permettant le tri et positionnés en accord avec les services de la Mairie et les organismes certificateurs HQE.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par les services technique de la Ville d'Asnières sur Seine, les constructions sont vétustes et désuètes. De plus, les façades ne sont pas entretenues. Le projet imaginé permettra de redonner vie à ce quartier en apportant dans le paysage urbain, une architecture de qualité basée sur des matériaux nobles, des volumétries maîtrisées et des nouveaux espaces d'échanges.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet à un impact positif sur l'aménagement de la commune d'Asnières sur Seine et va permettre de proposer à ses habitants un nouvel habitat, des espaces de rencontre, la création de commerces de proximité, une aire de jeu publique et la création d'une crèche d'environ 40 berceaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La charte chantier permet de limiter les impacts sur l'environnement (nuisances : auditives, visuelles / gestion des déchets / optimisation du chantier...),

L'étude acoustique a défini des isolements permettant de supprimer les nuisances liées au bruit. Les façades seront traitées pour réaliser une atténuation située entre 30 et 38 db.

L'étude pollution va, définir un plan de gestion qui permettra de supprimer tous les risques liés à la pollution des sols en évacuant les terres polluées en filières adaptées.

Conformément aux prescriptions du PPRI, le cuvelage du sous-sols s'arrêtera à la cote casier - 2.5m de manière à offrir en cas de crue un volumes d'expansion des eaux n'existant pas à ce jour (création d'un niveau de sous sol).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Actuellement le site comporte des bâtiments obsolètes de faible qualité architecturale et est presque exempt d'espaces verts. Le projet, à l'initiative de la Ville d'Asnières-sur-Seine, vient requalifier de manière très significative cet îlot en s'inscrivant dans une démarche environnementale forte : Charte Chantier Propre pour la réalisation, Certification NF Habitat HQE pour l'ensemble des logements, Bâtiment Bas Carbone pour un bâtiment (BBCA) ou E+ C-, performance énergétique RT2012-10%. En accord avec la SDRIF, ce projet s'inscrit dans une zone à fort potentiel de densification. Le projet apportera également des espaces verts de qualité, publics et privés, ainsi que des espaces de jeux et une serre partagée, venant recréer un lien social du site avec son quartier. En conséquence, nous estimons que notre projet apportera une amélioration significative de l'éco-système existant et devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 07: Carte DRIF Annexe 08: Étude Acoustique Annexe 09: Plan du PPRN Annexe 10: Étude environnementale Annexe 11: Zone de répartition des Eaux Annexe 12: Zone patrimoniales a proximité du projet Annexe 13: Zone des sites inscrits Annexe 14: Courrier de la DRAC Annexe 15: Analyse environnementale du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

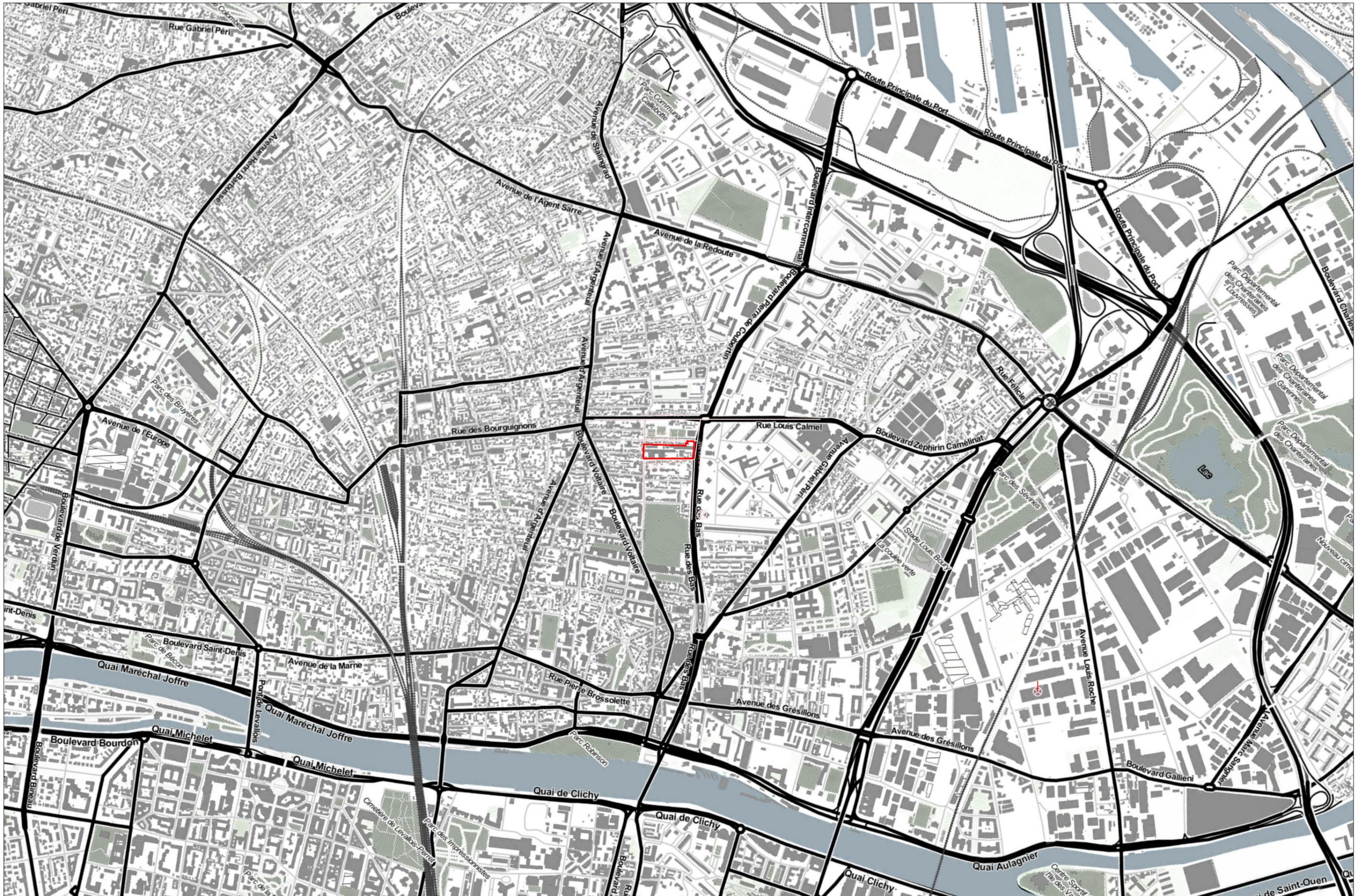
le,

06/11/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PITCH PROMOTION SNC
6, rue de Perthièvre - 75008 PARIS
Tél. : 01 42 68 33 33 - Fax : 01 42 68 33 30
RC PARIS B 422 989 715
N° TVA FR 25 422 989 715

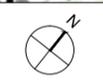


MAÎTRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIÉS
 MPA**

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche



ECHELLE : 1/16000e
 DATE : oct. 2017
 PHASE : -



Prise de vue 1.



Prise de vue 2.



Prise de vue 3.



MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
 MPA**

ANNEXE 3.1 : Photographies, prises de vue dans l'environnement proche
 ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche

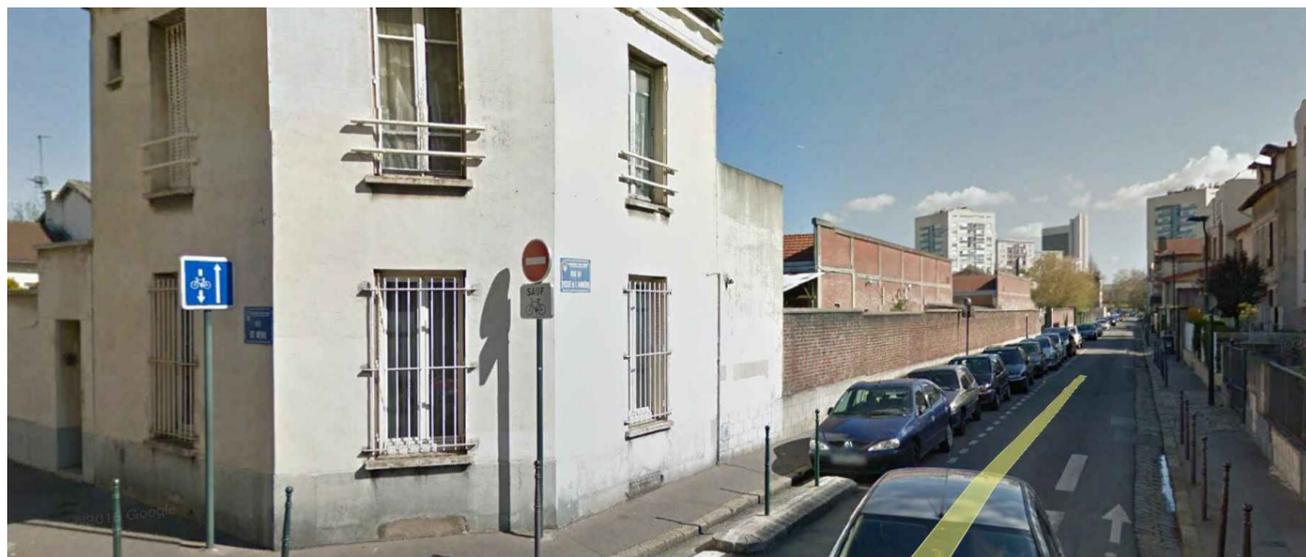
ECHELLE :
 DATE : juin 2017
 PHASE : APS



Prise de vue 4.



Prise de vue 5.



Prise de vue 6.



MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
 MPA**

ANNEXE 3.2: Photographies, prises de vue dans l'environnement proche
 ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche

ECHELLE :
 DATE : juin 2017
 PHASE : APS



Prise de vue 7.



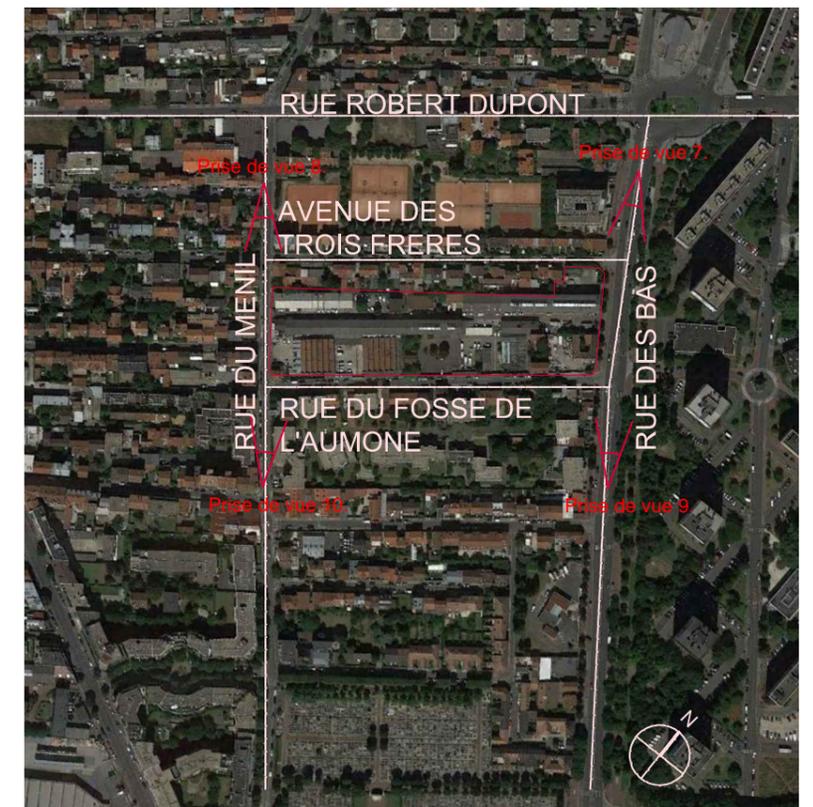
Prise de vue 10.



Prise de vue 8.



Prise de vue 9.



MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

ARCHITECTES :
JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
MPA

ANNEXE 3.3 : Photographies, prises de vue dans le paysage lointain
ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche

ECHELLE :
DATE : juin 2017
PHASE : APS



- LEGENDE MATERIAUX**
- MASSIF - ESPACES COMMUNS
 - PRAIRIE FLEURIE
 - JARDIN PRIVE
 - JARDIN D'EAU
 - ENTREE HALL
 - PAVE ENGAZONNE
 - ZONE DE JEUX
 - DALLES BETON
 - DALLES BETON ET PIERRE NATURELLE

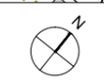
- ARBRES SUR DALLE
- ARBRES EN PLEINE TERRE
- CEPEES
- CLOTURE HAUTE
- CLOTURE BASSE
- CLAUSTRAS
- ECLAIRAGE - MATS
- ECLAIRAGE - BORNE
- BANQUETTE

MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
 MPA**

ANNEXE 4.1 : PLAN MASSE DU PROJET

ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche



ECHELLE : 1/1000e
 DATE : oct. 2017
 PHASE : -



- LEGENDE MATERIAUX**
- MASSIF - ESPACES COMMUNS
 - PRAIRIE FLEURIE
 - JARDIN PRIVE
 - JARDIN D'EAU
 - ENTREE HALL
 - PAVE ENGAZONNE
 - ZONE DE JEUX
 - DALLES BETON
 - DALLES BETON ET PIERRE NATURELLE

- ARBRES SUR DALLE
- ARBRES EN PLEINE TERRE
- CEPEES
- CLOTURE HAUTE
- CLOTURE BASSE
- CLAUSTRAS
- ECLAIRAGE - MATS
- ECLAIRAGE - BORNE
- BANQUETTE

- LEGENDE ACTIVITES**
- COMMERCES
 - CRECHE

MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

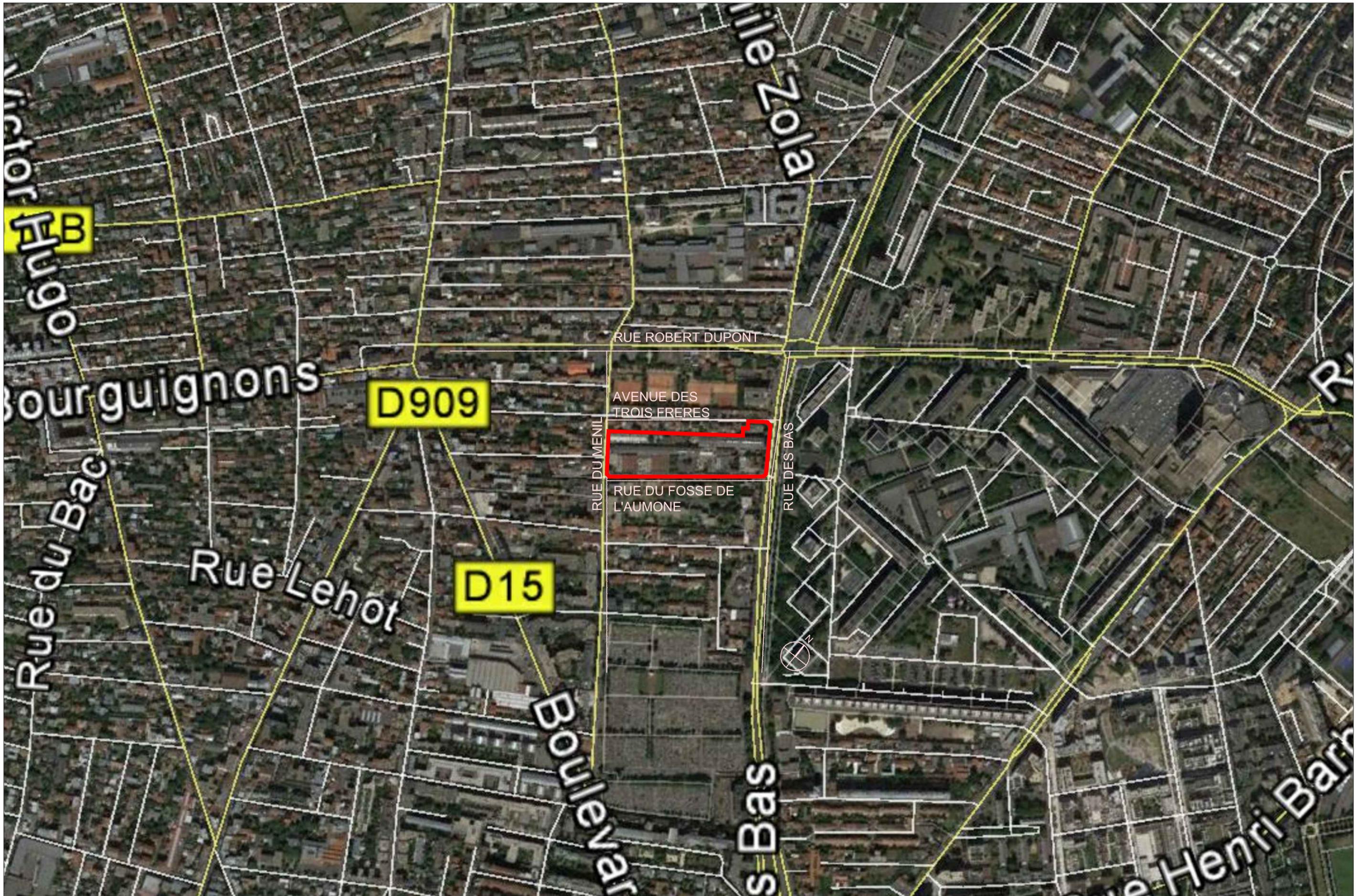
ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
 MPA**

ANNEXE 4.2 : PLAN DU RDC DU PROJET

ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche



ECHELLE : 1/1000e
 DATE : oct. 2017
 PHASE : -



MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

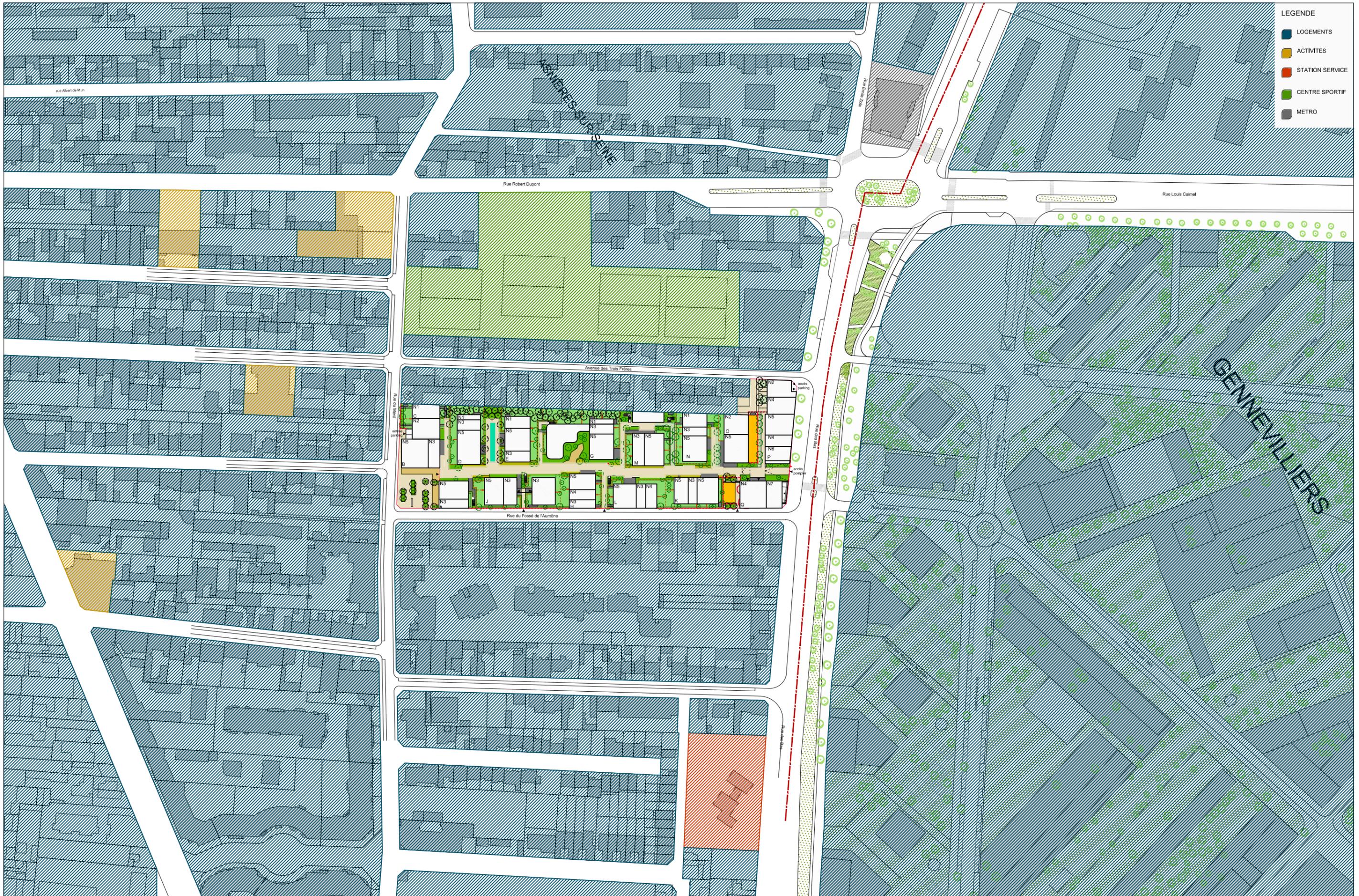
ARCHITECTES :
JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
MPA

ANNEXE 5.1 : VUE AERIENNE

ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche



ECHELLE : 1/5000e
DATE : oct. 2017
PHASE : -



- LEGENDE
- LOGEMENTS
 - ACTIVITES
 - STATION SERVICE
 - CENTRE SPORTIF
 - METRO

MAITRE D'OUVRAGE :
PITCH PROMOTION / FIMINCO / IDEC

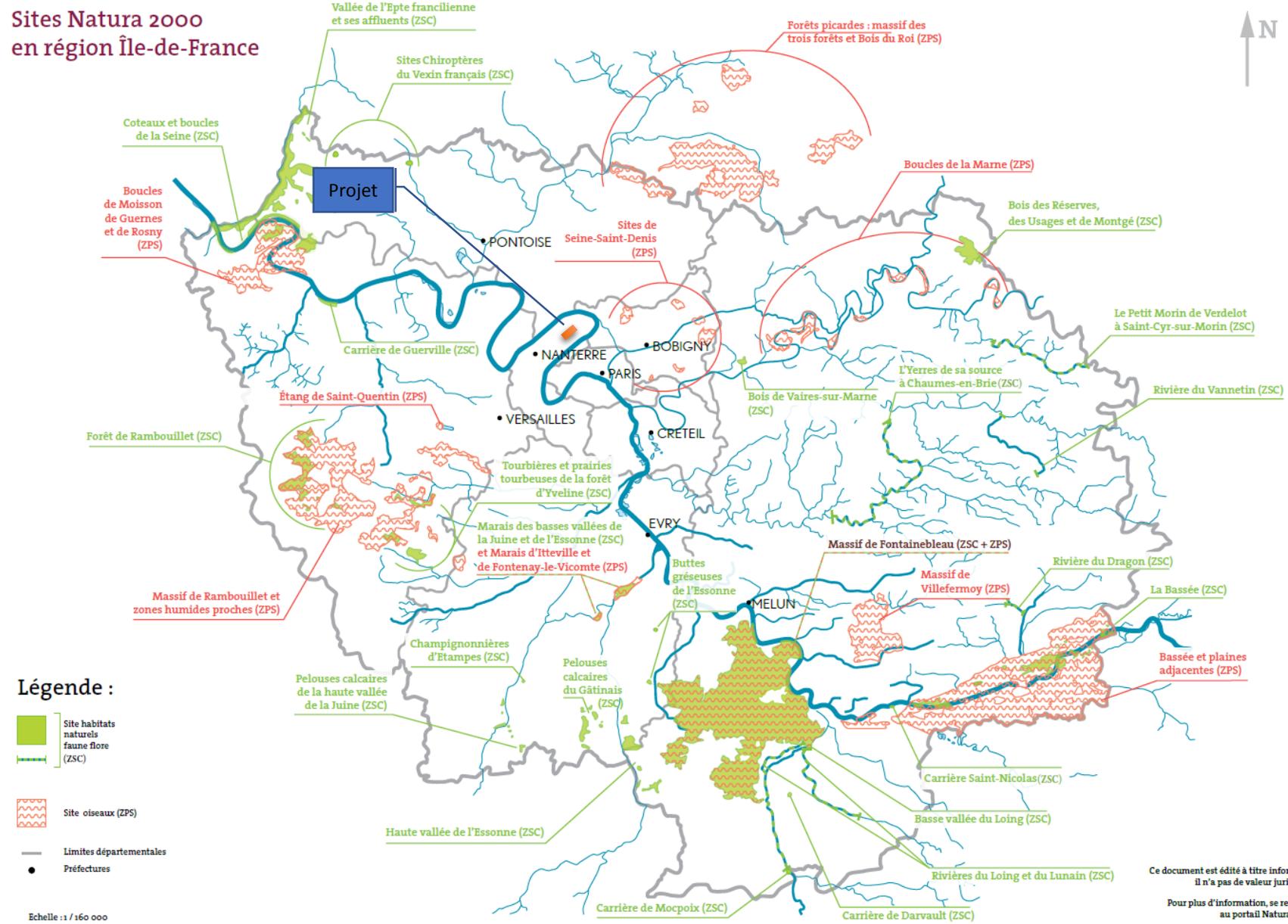
ARCHITECTES :
**JEAN PAUL VIGUIER ET ASSOCIES
 MPA**

ANNEXE 5.2 : PLAN DES ABORDS DU PROJET
 ASNIERES - LES AGNETTES - STM - Bâtiments de logements, commerces et crèche



ECHELLE : 1/2000e
 DATE : oct. 2017
 PHASE : -

Sites Natura 2000 en région Île-de-France



Ce document est édité à titre informatif, il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, se reporter au portail Natura 2000